

# La lettre de

# PARLY



**BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DES COPROPRIETAIRES ET RESIDENTS**

## **LA SECURITE A L'ORDRE DU JOUR...**



*Parly 2 bénéficie d'un excellent outil de gestion avec :*

- *Son Syndic, la S.C.C. (Société des Centres Commerciaux)*
- *Son service gérance*
- *Son organisation de copropriété, Conseils Secondaires, Conseil Principal.*

*Outre la gestion technique, l'ensemble des structures a le devoir de proposer en permanence les innovations, les améliorations qui permettront d'accroître le confort des Parlysiens et de valoriser leur patrimoine.*

*La sécurité des biens et des personnes est un des thèmes prioritaires auquel se consacre la copropriété.*

**ASSEMBLEE GENERALE :**

**MERCREDI 7 JUIN**

**AU PALAIS DES CONGRES DE VERSAILLES**

**EMARGEMENT A PARTIR DE 16 H 30**



## LA SECURITE A L'ORDRE DU JOUR...



Un Groupe de Travail, animé par Jean-François PEUMERY, va analyser tous les aspects de la sécurité en dressant un "Etat des Lieux" (article en page 8).

Pour préparer les diverses conclusions de ce groupe, la Commission Technique a déjà recensé les grands axes de cette investigation.

### LA TELESURVEILLANCE :

Il ne s'agit pas de ressortir des cartons ce projet ambitieux qui avait fait couler tant d'encre voici quelques années et qui prévoyait un système de télésurveillance globale des parties communes

des immeubles et alarmes des appartements par abonnement. Ce projet n'avait pu obtenir la majorité nécessaire, essentiellement du fait de sa complexité juridique. Aujourd'hui diverses solutions sont envisageables.

En revanche, une télésurveillance des parties communes incluant la détection des fumées dans les locaux, les vide-ordures, et les caves, ainsi que la gestion des alarmes d'ascenseurs, l'intrusion dans le local P.T.T./E.D.F. des immeubles, l'ouverture des skydômes d'accès aux terrasses, représenterait un juste milieu. Il pourrait même être envisagé de connecter à cette télésurveillance les alarmes des clubs piscines, lorsqu'ils ne sont pas trop éloignés des immeubles.

### LES CAMERAS VIDEO :

Pour la sécurité des personnes et des biens, il pourrait être envisagé l'aménagement de caméras vidéo avec enregistrement en boucle fermée des dernières 24

ou 48 heures. Ces enregistrements sont inaccessibles, sauf aux forces de police. Ils permettraient d'identifier les auteurs en cas de délits éventuels. De telles caméras pourraient être installées par exemple dans les entrées d'immeubles et les boxes souterrains.

### LES BOXES SOUTERRAINES :

Ils devraient être équipés au minimum et à court terme de fermeture d'accès, d'amélioration de l'éclairage et de peinture blanche, à l'exemple de ce qui existe déjà dans quelques uns d'entre eux. Ce simple traitement permettrait déjà une large diminution des dégradations (extincteurs vidés, véhicules visités), ainsi que les trafics et délits auxquels se livrent les rôdeurs.

Ce sont des démarches simples qui peuvent être proposées dans les prochaines Assemblées Secondaires, puisque les nouvelles règles sur la copropriété facilitent leur adoption.

Elles permettront d'effectuer un grand pas vers une meilleure sécurité par le recours à des technologies plus élaborées.

Michel PRADAUD

## DES FILMS SUR DES VITRAGES... Suite

L'article paru dans la précédente Lettre de Parly 2 a suscité de vifs intérêts de la part de certains résidents. Pour répondre au plus grand nombre et rappeler les principaux avantages, il faut savoir que ces films plastique offrent 4 intérêts principaux :

*Filtrage des ultraviolets,*

*Réduction de l'effet de serre,*

*Protection anti-effractions et bris de glace,*

*Protection contre les déflagrations en cas d'incendie.*

Pour respecter l'aspect des façades, la Commission Technique a homologué un type de film chez chacun des cinq fabricants. L'identification des modèles homologués et la liste des principaux installateurs de notre région sont disponibles auprès des gérants.

Michel TEXIER

## Le Lieutenant-colonel GRIMM :

### "MIEUX INFORMER LES PARLYSIENS"

Le dramatique incendie survenu en décembre à la résidence George V a suscité un vif émoi autour des squares. S'il se révèle que Parly 2 ne connaît guère plus de sinistres que les autres ensembles immobiliers de la région de Versailles, il n'en apparaît pas moins nécessaire de faire le point avec les responsables de la sécurité. Responsable du corps de sapeurs-pompiers de Versailles, le Lieutenant-colonel GRIMM répond à nos questions.

*"A deux reprises en deux ans, des incendies ont semé une certaine inquiétude au sein de la copropriété : statistiquement parlant, Parly 2 connaît-il plus ou moins de sinistres que les autres ensembles de la région de Versailles ?"*

"Il y en a plutôt moins. Seules la densité et l'homogénéité du site peuvent donner une fausse impression. Rapportées au nombre d'appartements, les statistiques sont du même ordre. Les incendies ont à peu près la même fréquence et la même importance que dans les grands ensembles équivalents de la région de Versailles. Que chacun se rassure ! Les appartements de Parly 2 ne sont pas plus inflammables que les autres. Seule peut-être l'émotion est différente..."

*"A chaque sinistre, la population se plaint des délais d'intervention des secours. Comment les réduire ?"*

"Grosso modo, la distance entre notre caserne et vos appartements est de cinq kilomètres. Il nous faut donc cinq à dix minutes de trajet, selon les conditions de circulation, pour arriver sur les lieux et intervenir. En fait, tout dépend du délai d'alerte après la déclaration du sinistre, de la rapidité et de la précision du message qui nous parvient. A la moindre fumée suspecte, il faut **appeler le 18**. Tout de suite. Sans s'affoler.

Sans doute, l'appréciation du délai d'intervention est-elle trop souvent subjective, voire accentuée par ce que nous appelons "l'attente anxieuse". Quoi qu'il en soit, nous accentuons notre effort pour réduire ce laps de temps. A Parly 2, nous effectuons actuellement une analyse de la situation du terrain, résidence par résidence, de manière à améliorer les voies d'accès et de mise en place des matériels. Notre rapport sera transmis au Syndic pour que les aménagements recommandés puissent être réalisés sans tarder."

*"Certaines résidences de Parly 2 paraissent plus aisément accessibles de la Celle Saint-Cloud que de Versailles. Pourquoi ne pas faire plus systématiquement appel aux pompiers les plus proches ?"*

"L'organisation des secours relève de la responsabilité du département. Les communes du Chesnay et de Rocquencourt dépendent administrativement du centre de Versailles. Mais dès que deux appels nous parviennent pour un même sinistre, nous alertons systématiquement nos collègues de la Celle-Saint-Cloud pour une intervention simultanée, en appui de notre propre action. Ainsi sommes-nous à même de juguler toutes sortes de sinistres à Parly 2."

*"L'idée d'un poste de premier secours au Chesnay a été évoquée... Qu'en pensez-vous ?"*

"Il y a dix ans, cette éventualité avait été étudiée dans le cadre de la création d'un grand corps intercommunal regroupant les moyens d'intervention et de lutte contre les sinistres. Plusieurs réunions avaient eu lieu autour de Paul-Louis TENAILLON pour examiner l'éventualité d'une antenne spécifique pour le secteur Le Chesnay-Rocquencourt.

Pour d'évidentes raisons financières, le projet est tombé à l'eau. Et aujourd'hui, la tendance va plutôt vers une concentration dans le cadre de la départementalisation intégrale. Mais un accroissement des moyens n'aurait rien de superflu. La création d'un poste au Chesnay serait d'un coût exorbitant. Mais si le contribuable local est disposé à payer le prix fort et si le pouvoir politique est d'accord... Pourquoi pas ?"

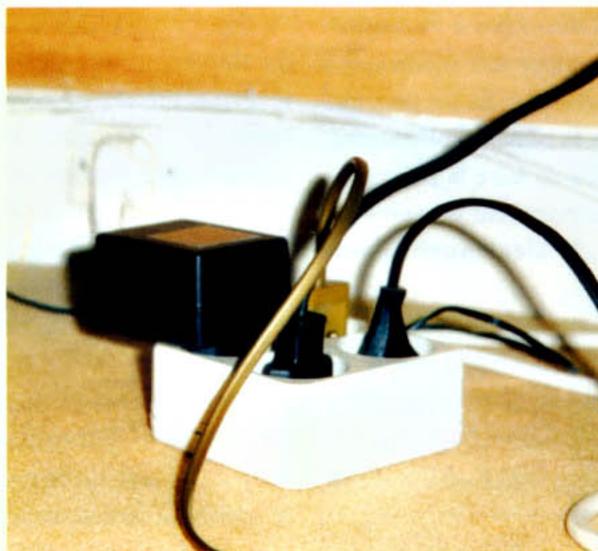
*"Les relations entre les pompiers de Versailles et la copropriété de Parly 2 vous semblent-elles suffisamment étroites ? Ne convient-il pas de les améliorer sinon de les systématiser ?"*

"Bien entendu... J'ai évoqué tout à l'heure l'étude que nous menons sur le site de Parly 2. S'il faut faire de l'information, nous sommes tout à fait disposés à organiser un petit cycle de conférences à l'attention des Parlysiens pour enseigner à chacun ce qu'il faut faire -et ne pas faire- en cas de sinistre. L'essentiel, c'est de prendre conscience des risques existants et de faire en sorte de les éviter au maximum. Ou d'en réduire la portée."

"On ne le dira jamais assez : en cas de besoin, **appelez le 18**. L'appel et l'intervention sont gratuits... Mieux vaut appeler pour rien que trop tard..."

## A propos d'incendie... "RIEN NE VAUT LA VIGILANCE"

L'incendie du mois de décembre dernier, à la résidence George V, a profondément marqué les Parlysiens. Non seulement par l'issue dramatique de cet événement, mais aussi parce que certaines informations non contrôlées mettaient en cause les secours et la fiabilité de l'installation électrique privée des lieux.



Quelles que soient les sécurités, un fer à repasser non débranché, une casserole non surveillée, un friture qui déborde, un lampadaire dont la puissance de l'ampoule excède notablement les indications du constructeur demeureront toujours une source de risques.

Il en est de la puissance électrique disponible dans nos appartements comme de la puissance du moteur

Aujourd'hui, les émotions font place à une série d'interrogations sur les circonstances de ce drame. Les enquêtes qui ont eu lieu permettent d'apporter les précisions suivantes :

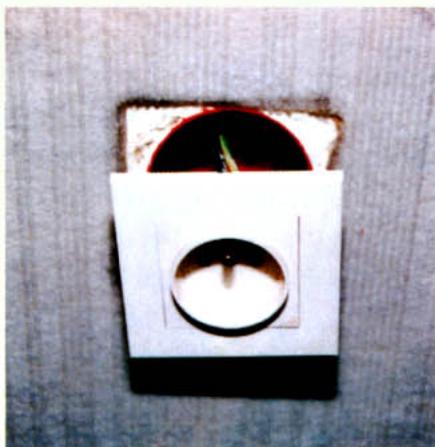
 *Les secours sont arrivés promptement et ont parfaitement rempli leur mission.*

 *L'installation électrique, en elle même, n'est pas en cause.*

Néanmoins certains problèmes ne doivent pas être occultés et l'accroissement de la sécurité doit demeurer le premier objectif de chacun. La révision des installations électriques et leur rénovation éventuelle sont toujours d'actualité. En outre, chaque utilisateur doit avoir conscience que,

quel que soit le perfectionnement actuel et à venir des dispositifs de sécurité, rien ne remplace la vigilance personnelle.

Quelques fils conducteurs apportent, dans chaque foyer, une puissance redoutable qui n'est obéissante sans danger qu'à condition de respecter certaines règles strictes d'utilisation.



de notre voiture. Toutes les sécurités ne pallient pas l'éventualité d'un accident.

La vigilance personnelle reste le facteur essentiel de sécurité, vigilance que, heureusement, les progrès de la technique soulagent de plus en plus, mais ne remplacent pas totalement.

Pour terminer, ajoutons que les statistiques d'accident de l'ensemble de Parly 2 sont inférieures à la moyenne des agglomérations équivalentes et qu'il ne faut pas se laisser entraîner dans une psychose de catastrophisme non justifiée.

Serge LEBEFAUDE

### DES ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE TECHNIQUE POUR LE CHAUFFAGE URBAIN OU LES BESOINS INDUSTRIELS  
• GESTION TECHNIQUE ET THERMIQUE D'IMMEUBLES :

**Chauffage et climatisation, conditionnement d'air, installations électriques HT et BT, ascenseurs et appareils élévateurs, groupes électrogènes, automatismes et systèmes, prestations tout corps d'état, géothermie.**

AGENCE RÉGION PARIS-SUD  
381, av. du Général de Gaulle  
92140 Clamart  
Tél. 46 32 21 21

AGENCE ILE-DE-FRANCE  
Carrefour du Tapis-Vert  
92365 Meudon-la-Forêt Cédex  
Tél. : (1) 46.31.09.24



Siège social

46, rue Letort - 78883 PARIS Cédex 18 - Tél. (1) 49 25 45 00 - Télécopie (1) 49 25 45 45

AGENCE PARIS  
7, boulevard Ney 75018 Paris  
Tél. (1) 42 38 81 12  
AGENCE RÉGION PARIS NORD  
1, rue Ambroise Croizat - Zone industrielle  
95100 Argenteuil  
Tél. (1) 39 82 09 62

## DES PIETONS, DES ENFANTS... DES AUTOS...



Depuis des années, les voies privées de circulation automobile de Parly 2 sont ouvertes à la circulation publique...

Cette décision fut prise pour permettre l'accès de la propriété privée à la surveillance de la police nationale et de la police municipale. Donc, dans un but de sécurité. Et il est vrai que les Parlysiens apprécient aujourd'hui les rondes régulières des voitures ou motards de la police autour de leurs résidences, dans les garages souterrains... Il s'agit là d'un élément important de leur sécurité. Une limite sérieuse aux risques d'atteinte aux personnes et aux biens. Par contrecoup, les voies automobiles de Parly 2 ont vu, dans l'esprit de beaucoup, leur caractère privé se relativiser. Elles sont devenues, pour de nombreux Parlysiens et de nombreux Chesnaysiens ou Rocquencourtois, non plus des voies d'accès aux parkings et aux garages, mais tout simplement des voies de passage pour se rendre d'un point du Chesnay ou de Rocquencourt à un autre. Elles sont devenues des voies de circulation. Et qui dit circulation, dit risques. D'autant plus que ces voies n'ont pas été conçues dans ce but. Elles sont ouvertes sur les squares... Elles passent aux pieds des immeubles, souvent sans trottoirs.

Elles sont aussi le domaine des piétons et des enfants.

Certaines comme la rue de Noailles sont dans la journée de véritables lieux de promenade pour mamans et enfants...

D'autant que l'accroissement du nombre des voitures et les problèmes de stationnement amènent à leur encombrement...

Au rétrécissement de la voie libre pour circuler... A la création de nombreux angles morts en termes de visibilité... D'autant que les automobilistes sont souvent déraisonnables en stationnant n'importe où et en roulant à vitesse excessive par rapport à la limite des 20 km/heure. Et les ralentisseurs de toutes sortes, les "gendarmes couchés" implantés par certaines résidences n'ont qu'un effet limité. Encore plus limité aujourd'hui que la réglementation en atténue l'impact. Il y a donc un risque au plan de la sécurité. Risque à cause du stationnement peu civique de certains qui rend l'accès des pompiers impossible à certaines voies ou les prive de l'espace nécessaire au déploiement de leurs échelles. Risque pour les piétons par la vitesse des voitures et le stationnement.

Nombreux sont ceux qui frémissent à l'idée de voir un enfant jaillir entre deux voitures en stationnement, ou sortir d'un square à bicyclette, face au

capot d'une automobile lancée à 40 ou 60 km/heure.

La première solution réside certainement dans le civisme de tous. Mais il faut peut-être y aider. Pourquoi alors ne pas étudier le revêtement des voies de circulation, voire leur disposition. Il existe des matériaux, pavés autobloquants ou autres, des profils de voies, des équipements qui sont facteurs de réduction automatique et obligatoire de la vitesse. Il n'y a qu'à se référer à certains centres villes ou quartiers piétonniers réussis. Et comme les allées piétonnières avec leur revêtement en béton gravillonné souvent usé et glissant deviennent elles aussi parfois dangereuses, pourquoi ne pas intégrer et uniformiser l'ensemble. Bien sûr dans ce concept où se retrouveraient confort des piétons, sécurité et esthétique, les automobiles resteraient admises... Mais lentement et surtout pour atteindre parkings et garages. Et les voitures de police pourraient continuer leurs rondes puisque par définition elles les font à faible vitesse...

Parly 2 deviendrait alors une zone plus sûre.

Un grand quartier piétonnier où pourraient cohabiter piétons, enfants... et autos.

Jean-Pierre BARRERE



## LA SECURITE ET LE FISC

**E**n matière fiscale, la sécurité ne consiste pas uniquement à régler ses impôts dans les délais impartis.

En effet, le législateur a prévu que les dépenses payées à compter du 15 mars 1992 pour l'installation d'un certain nombre d'équipements de sécurité, ouvrent droit à réduction d'impôt (article 2 de la loi N° 92.655 du 15 juillet 1992).

Pour bénéficier de cette mesure les contribuables doivent être propriétaires.

Le logement concerné doit être une habitation principale, être situé en France et être achevé depuis plus de 15 ans.

Les installations retenues par la

loi pour ouvrir droit à la réduction d'impôt sont :

- Les interphones,
- Les portes blindées,
- Les serrures de sécurité norme NFA2P.

Par contre l'installation de digi-codes, visiophones, et systèmes d'alarmes est exclue du champ d'application de cette mesure.

Quant à la réduction d'impôt, elle est égale à 25 % du montant des dépenses.

A noter cependant que le montant de ces dépenses est plafonné pour l'année 1994 à 15 000 Frs pour une personne célibataire, veuve ou divorcée et à 30 000 Frs pour un couple marié, plus 2 000 Frs par enfant à charge (2 500 Frs

pour le 2<sup>ème</sup> enfant, 3 000 Frs à partir du 3<sup>ème</sup> enfant).

De plus, ce plafond s'applique globalement à l'ensemble des dépenses de grosses réparations, d'amélioration, d'isolation thermique et de régulation de chauffage, payées entre le 1<sup>er</sup> janvier 1990 et le 31 décembre 1995.

Il ne concerne donc pas uniquement les dépenses de sécurité.

Malgré ces limites, les dispositions fiscales sont donc conçues pour aider et inciter à l'équipement en sécurité des habitations principales.

Danièle SCHNEIDER

---

### *Responsabilité civile en copropriété*

#### **LES OBLIGATIONS RECIPROQUES DE SECURITE**

#### **DE LA COPROPRIETE ET DE CHACUN DE SES MEMBRES**

##### *1 - L'OBLIGATION DE SECURITE DU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES :*

Le Syndicat des copropriétaires est tenu d'une obligation générale de sécurité envers chacun de ses membres ainsi qu'à l'égard des tiers.

Cette obligation est prévue par la loi qui stipule que le Syndicat des copropriétaires est responsable des dommages causés aux copropriétaires ou aux tiers par le "*vice de construction et d'entretien des parties communes*".

Tout accident ou sinistre qui trouve sa cause soit dans un vice affectant la solidité ou la destination des parties communes, soit dans un manque d'entretien de celles-ci fonde la victime à poursuivre en réparation la copropriété.

De façon générale, l'existence et la constatation des dommages est suffisante pour engager la responsabilité de la copropriété.

*La victime n'a pas à établir la faute du Syndicat.*  
Il s'agit d'une responsabilité de plein droit dont le

Syndicat ne peut s'exonérer qu'en prouvant l'existence soit d'une force majeure, soit d'une cause étrangère, irrésistible et imprévisible.

Le Syndicat peut aussi dégager sa responsabilité en prouvant que les éléments d'équipement ou les parties communes dont il a juridiquement la garde (piscine, ascenseur, escalier, etc.) n'ont pas été l'instrument de l'accident et n'ont eu qu'un rôle passif dans la survenance du dommage.

Les actions en responsabilité contre la copropriété se prescrivent par 10 ans.

Le Syndicat des copropriétaires peut agir contre l'entreprise ou toute personne directement à l'origine du vice de construction ou du défaut d'entretien *mais il ne peut subordonner la réparation du préjudice de la victime à l'obtention d'un jugement qui condamne le véritable auteur du vice de construction ou de la mauvaise exécution d'un contrat d'entretien à le garantir des condamnations prononcées contre lui.*

...



œuvre ou plus généralement d'une partie commune.

Chaque copropriétaire doit donc veiller à assurer son habitation et se comporter, suivant l'expression consacrée, "en bon père de famille", notamment en veillant au bon état d'entretien ou au renouvellement d'une installation électrique ou d'appareils ménagers anciens ne présentant pas toutes les normes de sécurité.

Pour répondre de ses obligations, il est donc impératif que le Syndicat des copropriétaires souscrive un contrat d'assurance et procède très régulièrement à la révision des éléments constitutifs ou des éléments d'équipement des immeubles sous sa garde.

## 2 - L'OBLIGATION DE SECURITE PESANT SUR CHAQUE COPROPRIETAIRE :

Le règlement de copropriété rappelle à chacun qu'il a le droit de jouir comme bon lui semble des parties privatives comprises dans son lot

et peut en disposer comme des choses lui appartenant en toute propriété, à la condition de ne rien faire qui puisse compromettre la solidité de l'immeuble ou de causer un préjudice quelconque au dit immeuble.

Tout copropriétaire doit répondre à l'égard des tiers de toutes les conséquences dommageables résultant de son fait, que celui-ci soit ou non intentionnel, qu'il s'agisse d'un acte positif ou d'une abstention.

Le non respect de cette règle ou la négligence

du copropriétaire dans l'entretien des éléments d'équipements meublant la cuisine ou salle de bains, qui auront provoqué des dommages dans les parties communes, sont de nature à permettre au Syndic d'agir en réparation.

Le copropriétaire ne peut s'exonérer de la présomption de responsabilité qui pèse sur lui, en cas de sinistre survenu à l'intérieur de son lot qu'en prouvant l'existence d'une force majeure ou d'une cause provenant d'un élément constitutif du gros

Le copropriétaire-bailleur peut exiger de son locataire qu'il assure le local loué et qu'il lui justifie l'existence d'un contrat d'assurance au moment de la remise des clés puis chaque année à sa demande.

Le copropriétaire peut en outre obtenir la résiliation du contrat de bail pour défaut d'assurance. Pour cela, il est nécessaire d'insérer dans le contrat une clause prévoyant sa résiliation de plein droit pour défaut d'assurance du locataire.

Monique TARDY

### INSTALLATION

Systèmes d'Alarmes  
Vidéo - Surveillance  
Détection Incendie



**Vigitel**  
AGREEE APSAD  
N°99/84

Z.I. des Ebisaires  
3, rue Paul Langevin  
78370 PLAISIR  
Tél : (1) 34 81 11 11  
Fax : (1) 30 55 67 63

24 - 28, rue Pottier  
78150 LE CHESNAY  
Tél : (1) 39 55 99 99  
Fax : (1) 39 55 98 50

### PROTECTION

Télésurveillance  
Contrôle d'accès  
**Protection :**  
des Personnes - des Biens

VENTE - MAINTENANCE

18 ANS D'EXPERIENCE

Appartements - Villas - Commerces - Bureaux - Entrepôts - Usines - Banques - Etc.

## Groupe de travail sur la Sécurité

### D'ABORD, UN ETAT DES LIEUX...

**Pour avoir toujours été à l'ordre du jour, les questions relatives à la sécurité n'en sont pas moins cruciales aujourd'hui dans notre ensemble immobilier. Persuadé qu'il est possible d'accroître les moyens de lutter contre les atteintes à la sûreté des biens et à la tranquillité des personnes, le bureau du Conseil Principal a décidé d'installer un groupe de travail chargé d'étudier, de rassembler et de coordonner l'action à mettre en œuvre pour développer cet élément essentiel du bien vivre à Parly 2.**

*Sa vocation première est de coordonner l'action en faveur de la sécurité à Parly 2...*

... Entre les commissions sur les plans technique, économique, juridique, fiscal et en matière de communication.

... Avec le bureau du Conseil Principal, le Syndic, l'architecte, l'administration, les services publics, les entreprises privées et les collectivités locales.

Dans un premier temps, elle aura pour tâche essentielle de dresser, à travers la commission technique, les services du Syndic et les syndicats

secondaires, un état des lieux pour ce qui concerne les ...

... Types de risques les plus importants dans les appartements et leurs abords.

... Installations existantes par recensement, sondage ou enquête.

... Moyens de protection ou de lutte actuels.

... Informations portées à la connaissance des résidents.

... Modes d'accès des secours en fonction des modifications du site et de l'évolution des équipements.

Il lui faudra ensuite étudier les moyens susceptibles d'améliorer la prévention et la lutte contre les risques ainsi précisés et mesurés. Son attention portera notamment sur les moyens...

... D'améliorer la prévention par une vérification quasi-systématique des installations et des équipements.

... D'accroître les moyens de lutte contre le vol et les incendies sur le site.

... De limiter l'utilisation du gaz par une campagne d'information ou d'incitation.

... De mettre en œuvre les modifica-

tions techniques limitant la propagation du feu.

... De favoriser l'accès des secours en dégagant certains carrefours ou certaines entrées sur les squares.

... De repenser le dossier de la télé-surveillance sur des bases plus modestes.

... D'étudier les moyens juridiques ou fiscaux susceptibles de faciliter l'application d'un programme aux aspects aussi complexes qu'onéreux.

... De diffuser une information de nature à favoriser une meilleure efficacité des interventions immédiates.

... De faire pression auprès des pouvoirs publics pour faire respecter la législation en vigueur ou bénéficier d'une organisation plus rationnelle des secours.

... De faire prendre conscience à tous des dangers qui nous guettent en prenant soin d'éviter tout climat de psychose.

Jean-François PEUMERY

### SONDAGE SUR LA SECURITE

*En matière de sécurité, quel risque vous parait le plus important à Parly 2 ?*

VOL

INCENDIE

AGRESSION

ACCIDENT DE LA CIRCULATION

AUTRE

EAU

GAZ

ELECTRICITE

ENGIN A MOTEUR

AUTRE

*Pourquoi ?*

*Quel est à vos yeux le moyen le plus efficace de lutter contre ce risque ?*

*Nom (facultatif) :*

*Adresse (facultatif) :*

A RETOURNER AU : BUREAU DU CONSEIL PRINCIPAL - LOCAL POSTAL 376 - 78158 LE CHESNAY

## ASSEMBLEE GENERALE DE 1995

*Au Palais des Congrès de Versailles  
Le mercredi 7 juin*

L'Assemblée Générale de copropriété se tiendra **mercredi 7 juin 1995** dans la salle Richelieu du Palais des Congrès de Versailles, comme les années précédentes.

L'émarginement de la feuille de présence, point de passage obligé de toute Assemblée de copropriété ou de société, se déroulera comme l'année dernière avec signature à une table d'émarginement et saisie informatique des présents et représentés dans un local réservé spécialement à cet effet.

A partir de **16 h 30**, les copropriétaires pourront venir émarginer à l'une des cinq tables sur lesquelles seront disposées les listes d'émarginement des résidences dont les noms seront clairement signalés. Les actionnaires munis de leur pouvoir pourront émarginer en même temps pour l'Assemblée Générale Mixte de la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon, qui se tiendra à l'issue de l'Assemblée Générale de copropriété.

Afin d'éviter les trop longues attentes à l'émarginement, il est fortement recommandé aux copropriétaires qui en ont la possibilité, de venir dès 16 h 30 de façon à ce que dans la dernière demi-heure précédant l'ouverture de l'Assemblée, l'afflux des



Parlysiens qui n'ont pu se libérer plus tôt n'entraîne un temps d'attente long et fastidieux aux tables d'émarginement. Une salle particulière sera réservée aux présidents de résidences ou à leurs représentants qui seront les mandataires des copropriétaires qui leur auront envoyé leur pouvoir.

Avec l'aide de tous, l'objectif est que cette "séance" d'émarginement soit la moins désagréable possible.

Gilles MERCIER

### PARLY 2 A L'HONNEUR

*Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, Jean-François PEUMERY a récemment été nommé Chevalier dans l'Ordre national du Mérite.*

Au cours d'une sympathique réception en la mairie de Rocquencourt, Jacques LECLERC lui a remis les insignes de son grade, rendant hommage à son action tant dans la commune dont il est maire adjoint qu'au sein des instances de la copropriété : Président de la résidence Louvre, Jean-François PEUMERY est vice Président du Conseil Principal de Parly 2, en charge de l'information et de la communication.

*Félicitations.*



# PARLY 2 ANIMATION

## VIVE LE THEATRE !

Créée il y a deux ans par l'Association pour l'Animation de Parly 2 sur un pur et simple pari, la troupe de théâtre la MIMESIS est en train d'illustrer de manière éclatante la réplique du Cid.

Dix mois après sa constitution par Nicole de JERPHANION, la troupe jouait pour la première fois "La Station

Champbaudet" une pièce d'Eugène LABICHE au théâtre Nouvelle France du Chesnay. Premier succès indiscutable.

Six mois après, mai 1994, nouvelle représentation d'une pièce de FEYDEAU, "Chat en Poche". Cette année, l'équipe de Nicole et Alban de JERPHANION a choisi "La Perruche et le Poulet" de Robert THOMAS, une pièce de boulevard très célèbre qu'elle a



joué au théâtre de la Nouvelle France en avril 1995.

Mais, trois pièces en 3 ans, n'était pas assez. "Chat en poche" a été joué aussi par la MIMESIS à Saint Nom la Bretèche et, mieux, la troupe de l'Association a été sélectionnée par la ville de Marly pour participer, en mars 1994, aux 3èmes Rencontres du Théâtre Amateur de Marly le Roi.

Plus récemment, elle a été appe-

lée pour donner une représentation dans une soirée au Château du Verduron.

Et l'on croit savoir que Nicole de JERPHANION a encore de nouveaux projets pour très bientôt...

Cette créativité, cet esprit d'entreprise et tous ces talents réunis, honorent Parly 2 et le Chesnay et montrent bien qu'ici aussi, la valeur n'attend pas le nombre des années.

Jean-Pierre BARRERE



## TENNIS

*Si le tennis est l'un de vos sports favoris, retenez le 25 juin 1995...*

*L'Association pour l'Animation de Parly 2 organise à cette date un tournoi double "surprise" (mixte et messieurs).*

*C'est l'occasion pour les participants de rencontrer d'autres joueurs dans une ambiance amicale.*

*Des renseignements plus précis vous seront communiqués par affichage dans les immeubles et sur les courts de tennis.*

*Nous comptons sur vous pour participer à cette fête du tennis.*

Sonia STEIB

# PARLY 2 ANIMATION



## GOLF

Le Golf du Stade Français à Vaucresson est désormais le golf d'accueil des golfeuses et des golfeurs Parlysiens.

Très prochainement sera organisé sur ce golf un rendez-vous amical de tous les membres de l'Association renforcée depuis la réunion du 9 mars de vingt nouveaux adhérents.

Ce rendez-vous aura pour but de faire plus ample connaissance "Clubs en mains" cette fois, et de préparer tous ensemble *la première coupe de Parly 2 des 16 et 17 septembre prochains.*

En attendant, il suffit à ceux qui désireraient jouer au Stade Français, sans plus attendre, de venir retirer leurs cartes d'invitation à tarif préférentiel, à la permanence de l'Association, le vendredi entre 11 h et 12 h.

*A bientôt, et bon golf à toutes et à tous !*

Jean DOMPEYRE

## "LES PARLYSIENS ONT LA PAROLE..."

*"J'ai lu avec intérêt la Lettre de Parly 2 rappelant l'attention que les Parlysiens apportent depuis toujours à l'entretien de leur patrimoine.*

*Les fameux contrats façades, qui sont évoqués, sont significatifs de ce souci et leur valeur symbolique est justement soulignée.*

*Mais combien d'entre nous connaissent aujourd'hui la genèse de ces contrats ?*

*Premiers en date, suivis de beaucoup d'autres, ils ont valeur de référence et leur histoire mériterait d'être contée..."*

André ROLLAND

*"UNE TRES BONNE IDEE, NOUS Y REVIENDRONS."*

## PARLY 2 INSOLITE !

**Non ! Ce n'est pas un animal de compagnie !**

**Un cirque passait par là,**

**Guy Du PATY n'en n'est toujours pas revenu.**



# PARLY EVASION

## LES PARLYSIENS A LA CONQUETE DE "L'OUEST"...

Après l'Indonésie, le Sri Lanka, le Vietnam les Parlysiens ont décidé de réaliser leur "rêve américain" cette année.

La Californie, terre des conquistadores espagnols, puis des chercheurs d'or renferme une nature sauvage, luxuriante et aride. Les villes immenses aux cent gratte-ciel de Los Angeles

mas magnifiques, refuge des célébrités des arts et du cinéma établies à Carmel le long des 17 Mile Drive...

L'Arizona et l'Utah présentent le plus grand spectacle naturel, la Nature avec un grand "N". Cet extraordinaire désert de roches, de grès, de basaltes, de laves, paysages dantesques, inspirèrent Conan Doyle (le

"Désert de Pierres" du Grand Canyon jusqu'à 1 600 mètres de profondeur. L'imagination du spectateur devant cette merveille inventera des amphithéâtres, des cathédrales, des grottes, des éléphants, des silhouettes rouges, or, roses, oranges, mauves... Suivant les heures de la journée.

Le meilleur outil pour sculpter les cheminées de dentelle de Bryce Canyon n'est ni en acier, ni en cuivre, mais est l'œuvre de l'Eau et des Vents, au gré du temps. Le poète ne peut plus s'exprimer quand il arrive devant ce spectacle et, comme nous, reste muet! Zion, Monument Valley, Lac Powell, autant de scènes impressionnantes, sans oublier les monolithes de granit, les belles cascades, les séquoias gigantesques du Yosemite Parc... Mais que serait ce pays



Bryce Canyon

sans la "démence" de la capitale des jeux Las Vegas la seule ville au monde ouverte 24 h sur 24, 365 jours sur 365.

Chaque année 22 millions de visiteurs perdent en moyenne 65 dollars par nuit et 75 000 viennent se marier dans les trente chapelles spécialisées!

Voilà le voyage que nous vous préparons :

**Dimanche 8 au  
Dimanche 22 octobre 1995**

Prix par personne : 16 450 Frs

Dolly et Claude Yollant



Rainbow bridge "Lac Powell". Pont naturel en grès de 87 mètres au-dessus du Colorado

et San Francisco contrastent avec le calme des routes côtières, le vieux port des sardiniers de Monterrey, les promontoires aux panora-

Monde Perdu), John Ford (La Chevauchée Fantastique) et de nombreux autres.

Le Colorado a creusé le

### BALADE IRLANDAISE

Jeu 22 au jeu 29 juin

Connemara - Dublin - Cork - Les Iles d'Aran

Prix par personne : 7 760 Frs

(Par avion et autocar - Tout compris sauf la boisson)

### FINIR L'ANNEE A VIENNE

Samedi 30 décembre au mardi 2 janvier 1996

Visites - Réveillon au Palais du Chevalier à la Rose

Prix par personne : 6 900 Frs

(Par avion - Tout compris sauf la boisson)

**Tous les programmes détaillés sont à votre disposition. Pour de plus amples informations :**

Parly Evasion Local Postal 376 - 78158 LE CHESNAY

**Bureau de l'Association :** Centre Commercial - Face Porte Notre Dame

**Téléphone :** 39 55 83 71 - **Permanence :** tous les vendredis - 10 h 30 à 13 h

### La Lettre de Parly 2

Ont participé à la réalisation de ce numéro :

Directeur de la publication : J.P. Barrère

Président du Conseil Principal : M. Pradaud

Vice Président du Conseil Principal chargé de l'information et de la communication : J.F. Peumery

J.C. Buffet, J. Dompeyre, J. Grangerot, S. Lebefaude, G. Mercier, C. Pitrou, A. Rolland, D. Schneider, S. Steib, M. Tardy, M. Texier, D. et C. Yollant.

Photos : C. Daumerie, J.F. Peumery, N. Broquin.

Création, maquette, réalisation :

GLOBAL GRAPH : 60 12 60 95

Mise sous pli :

ARTS et BOIS : 39 54 70 77

Bulletin d'information de l'Association pour l'Animation de Parly 2  
Local postal 376 - 78158 LE CHESNAY